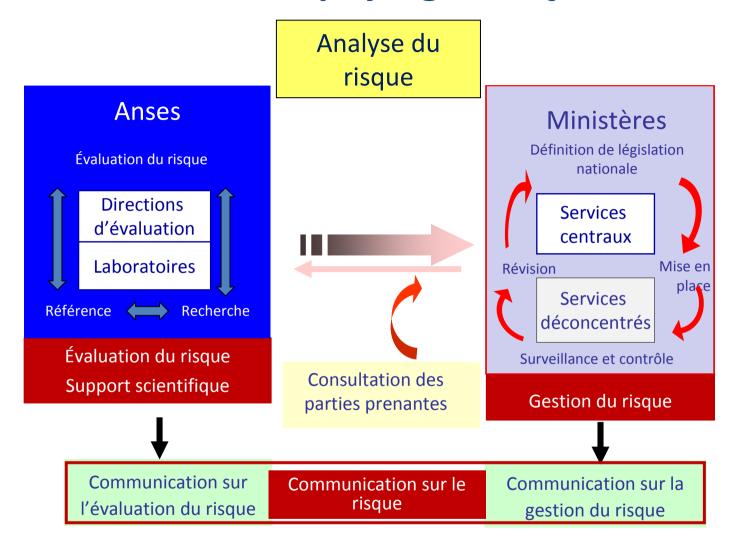
Présentation de l'Anses

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail





L'ANSES dans le paysage français



L'ANSES dans le paysage français



Gestion du risque



Ministères

- **❖**SANTE
- **❖**AGRICULTURE
- **❖** ENVIRONNEMENT
- CONSOMMATION
- **❖**TRAVAIL

Evaluation du risque Organismes et instituts de santé publique

Evaluation des risques /
Sécurité sanitaire des aliments et
nutrition, environnement, santé travail,
santé et protection du végétal, santé et
bien-être des animaux





Créé en 2010 par la fusion de



Une agence indépendante, avec 5 ministères de tutelle (Contrat d'objectifs et de performance)







Missions

L'Agence

L'Anses contribue à assurer :

- -La sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation Ainsi que :
- -La protection de la santé et du bien-être des animaux
- -La protection de la santé des végétaux









Evaluer les risques sanitaires dans son champ de compétence ...

Assurer des missions de veille, d'alerte et de vigilance

Assurer des missions de laboratoire de référence

Impulser, conduire et coordonner des projets de recherche
Collaborer avec les agences et partenaires européennes

... pour recommander des mesures de santé publique

Evaluer la sécurité et l'efficacité des médicaments vétérinaires, produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et biocides

Délivrer les autorisations de mise sur le marché

Former, informer et contribuer au débat public

Connaitre, Evaluer, Protégei

Évaluation des risques par une expertise collective

Principes

(établis dans les textes fondateurs)

- « L'Anses fournit une expertise scientifique indépendante et pluraliste »
- « L'Anses fournit une évaluation dans le cadre de ses compétences par ses comités d'experts spécialisés »

Buts

- L'excellence scientifique
- Des avis scientifiques indépendants et objectifs

Exigences

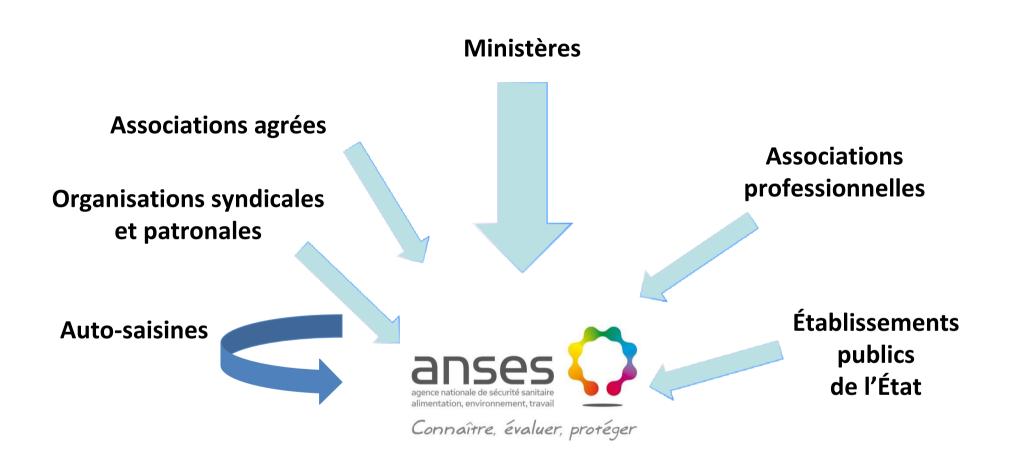
- Compétence et approche pluridisciplinaire
- Confrontation des points de vue, débats contradictoires
- Prise en compte des positions divergentes
- Prévention des conflits d'intérêt
- ❖Bonnes pratiques de l'expertise, norme NFX 50-110, traçabilité, transparence

Groupes d'experts

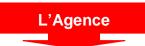
- Comités d'experts spécialisés
- Groupes de travail
- Groupes d'Expertise Collective d'Urgence







L'Anses en bref en 2018



- ✓ Environ **1360** agents
- **√900 experts extérieurs**

sollicités dans les CES et groupes de travail

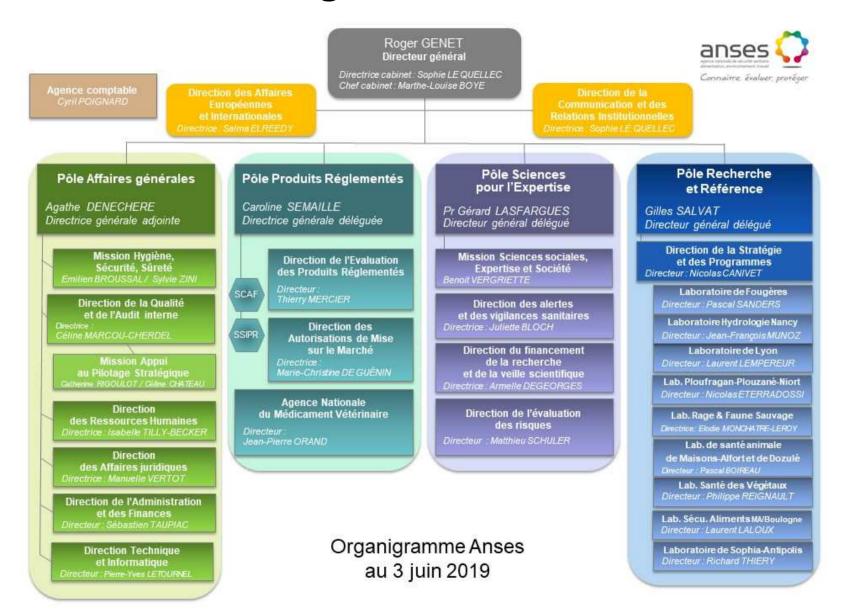
- **√16 sites** en France
- ✓ Budget annuel : 145 M€
- ✓ 8 M€ par an pour soutenir les appels à projets de recherche

✓ Plus de 230 avis par an (13800 émis depuis 1999) 4000 décisions / authorisations de mise sum marché



Organisation





Pôles Sciences pour l'expertise et Produits réglementés



Evaluation des risques et produits par une expertise collective s'appuyant sur des experts externes (Inclut les comités d'experts).

Avis publiés sur le site web.

AMM des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes, des supports de culture et des biocides. **AMM** des médicaments

vétérinaires ; surveillance & contrôle des médicaments vétérinaires ; inspection du secteur dans son intégralité.

Pôle Produits Réglementés Caroline SEMAILLE Directrice générale déléguée Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés SCAF Thierry MERCIER Direction des SSIPR Autorisations de Mise sur le Marché Directrice: Marie-Christine DE GUÉNIN Agence Nationale du Médicament Vétérinaire Directeur Jean-Pierre ORAND

Direction d'évaluation des produits réglementés

- Substances actives et produits phytopharmaceutiques
- Macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux et introduits dans l'environnement
- Substances actives et produits biocides
- Fertilisants, de supports de culture, et de produits assimilés

Evaluation des risques pour l'homme, l'animal ou l'environnement. et des bénéfices

- Produits phytosanitaires, fertilisants, et supports de culture, et biocides, et produits assimilés
- Macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux et introduits dans l'environnement
- Toutes demandes associées

actives Instruction des

• En appui aux autorités compétentes françaises dans le cadre du règlement **CLP**

Construction des dossiers de substances



dossiers d'autorisation de mise sur le marché

Service des systèmes d'information des produits réglementés

Contribution aux activités dans le champ de la réglementation REACh



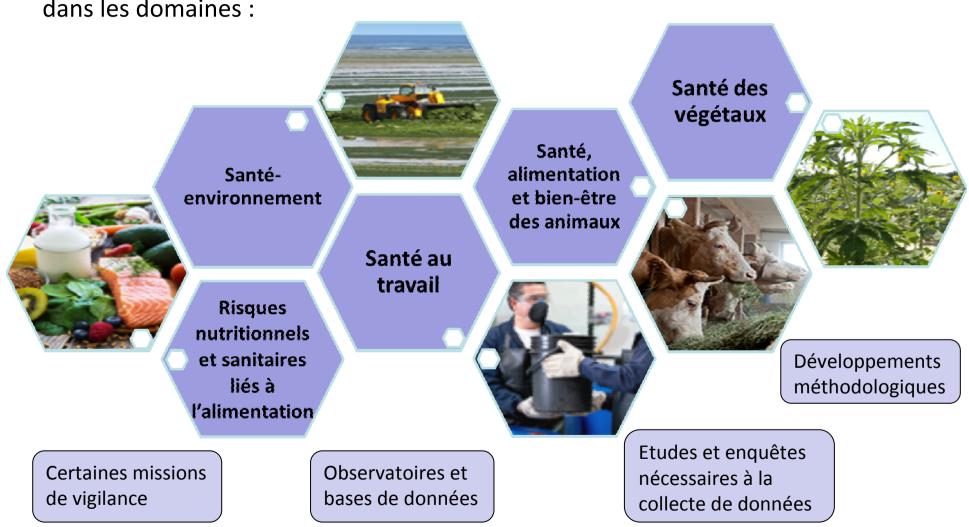
Elaboration de recommandations ou propositions



Direction d'évaluation des risques



La Direction d'évaluation des risques assure l'ensemble des missions d'évaluation dans les domaines :



Exposition au cadmium

Propositions de niveaux en cadmium dans les matières fertilisantes et supports de culture permettant de maîtriser la pollution des sols agricoles et la contamination des productions végétales

Saisine 2015-SA-0140

Contexte scientifique de la saisine

Identité

- Métal lourd dans l'environnement (eau, sol, air) / Fond géochimique et activités industrielles et agricoles;
- **Bioaccumulable** -> demi-vie d'élimination biologique : 10 à 30 ans
- · Accumulation dans le foie et les reins
- Toxicité aiguë (maladie «itaï-itaï»)
- Toxicité chronique: exposition prolongée par voie orale au Cd
 → néphropathie, pathologies osseuses, troubles de la reproduction.
- Classé « cancérogène pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC

Cd

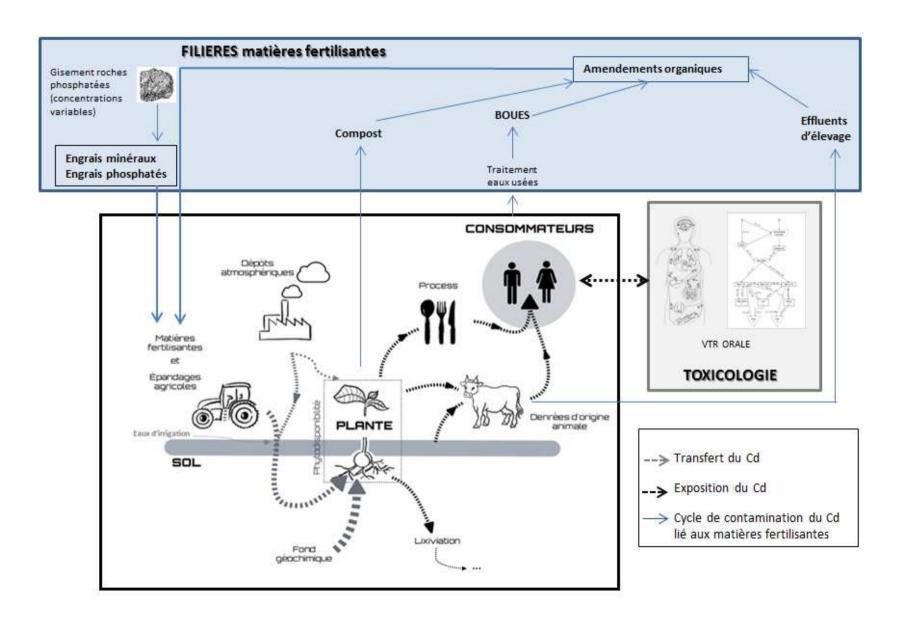
Contribution à l'exposition

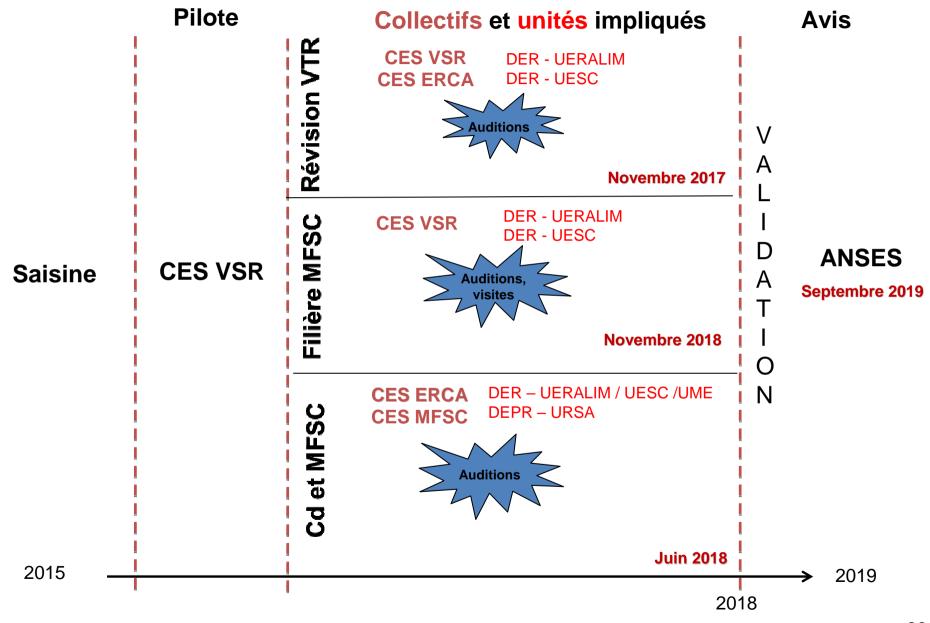
- Exposition principale de la population générale par voie alimentaire hors tabagisme
- Avis et Rapport de l'Anses sur la 2^e étude de l'alimentation totale (EAT2) (2011): augmentation de l'exposition alimentaire des français au Cd / EAT1 et dépassement de la VTR pour les enfants (15%) et les adultes (0,6%)
- Avis de l'Anses relatif à la révision des teneurs maximales en Cd des denrées alimentaires destinées à l'homme (2011): recommandation pour ↓ l'exposition de la population = agir sur le niveau de contamination des sources environnementales, notamment au niveau des intrants (engrais contaminés, boues de STEP...)

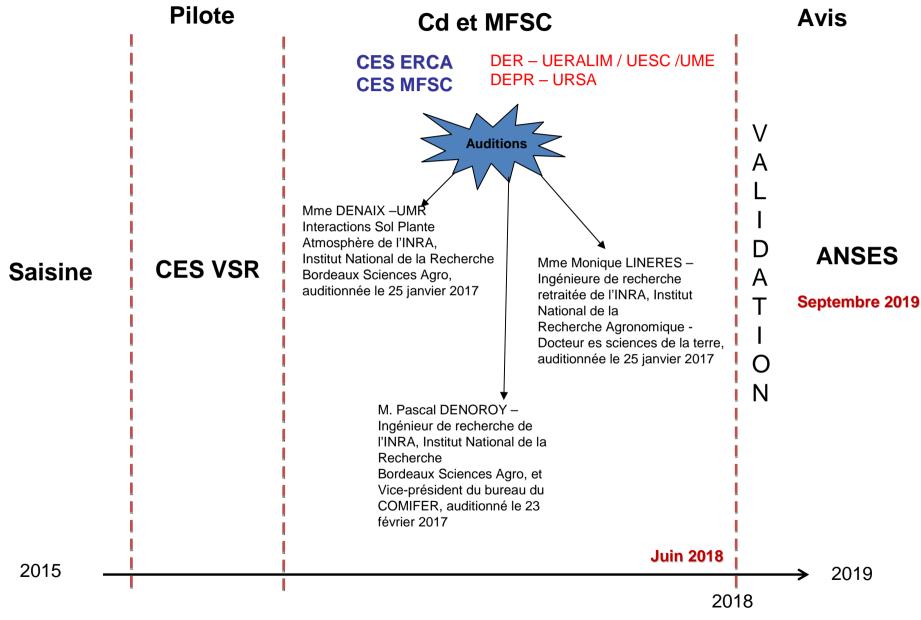
OBJECTIFS

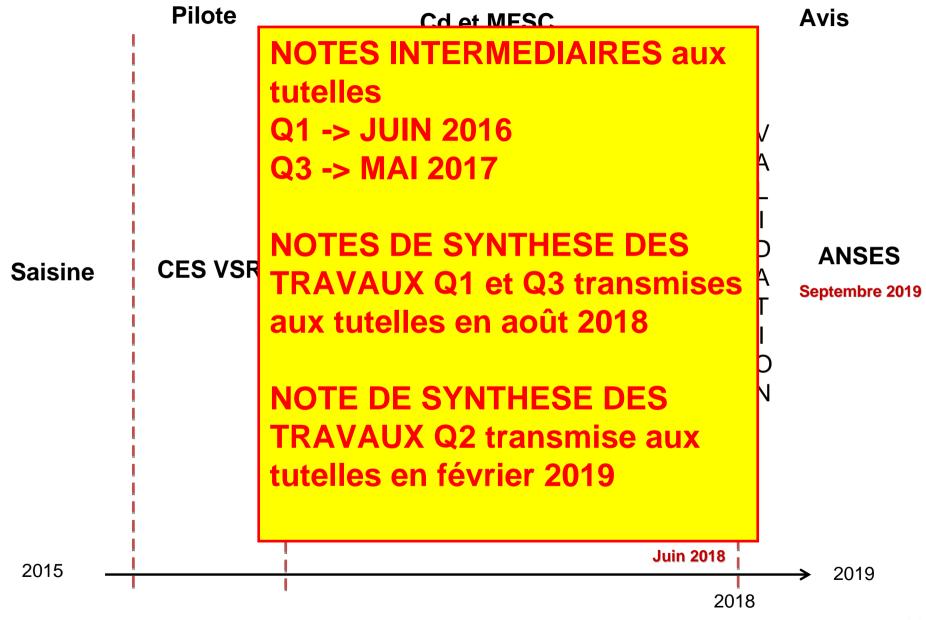
- →Révision de la valeur toxicologiques de référence par ingestion
- →Etude de filière des matières fertilisantes (MF)
- →Proposition de niveaux en Cd dans les MF permettant de maîtriser la pollution des sols agricoles et la contamination des productions végétales

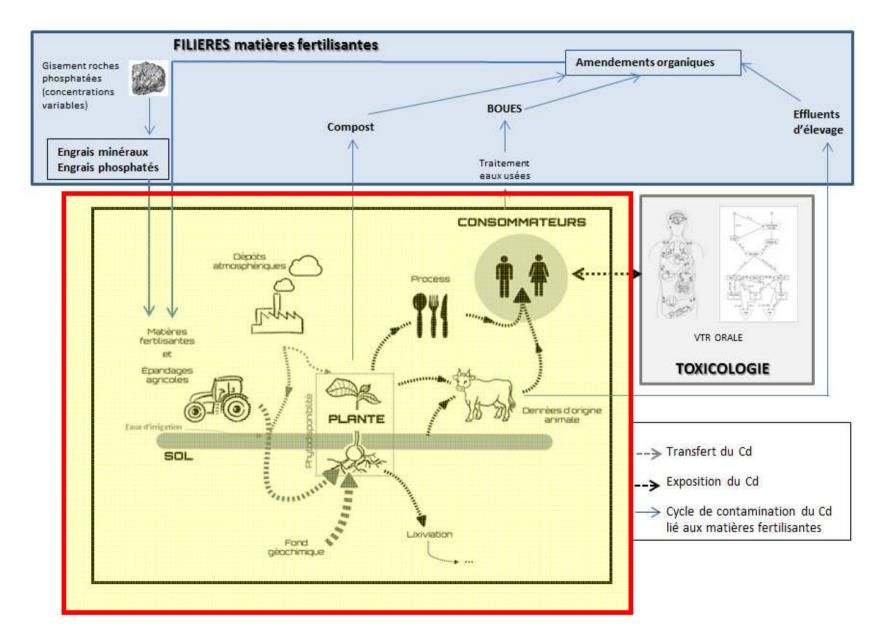
Saisine cadmium











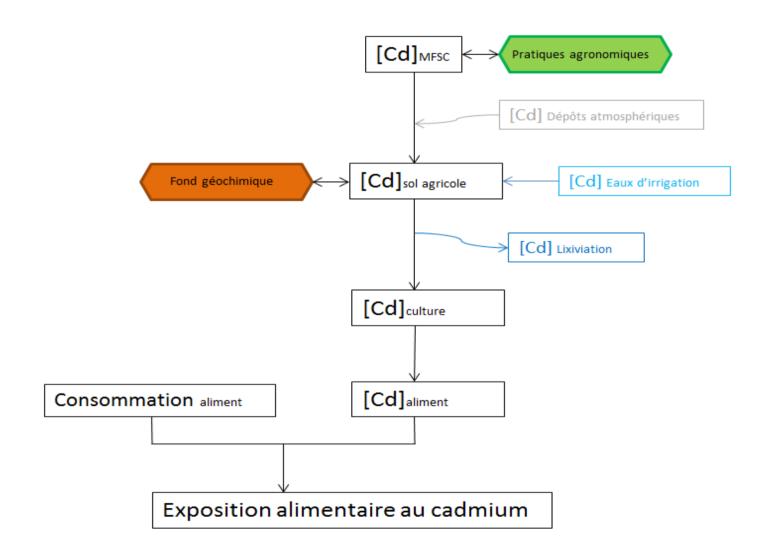
Travail bibliographique

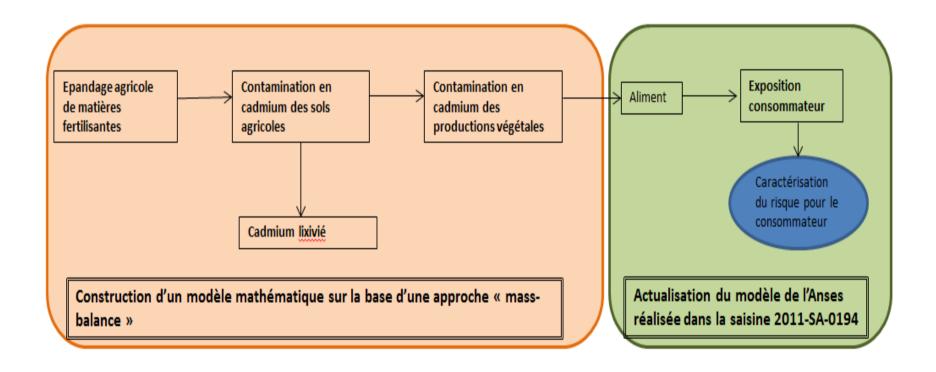
Analyse critique des travaux européens sur les valeurs limites en cadmium dans les fertilisants: Smolders et Six (2013), SCHER (2016), KEMI (2011)

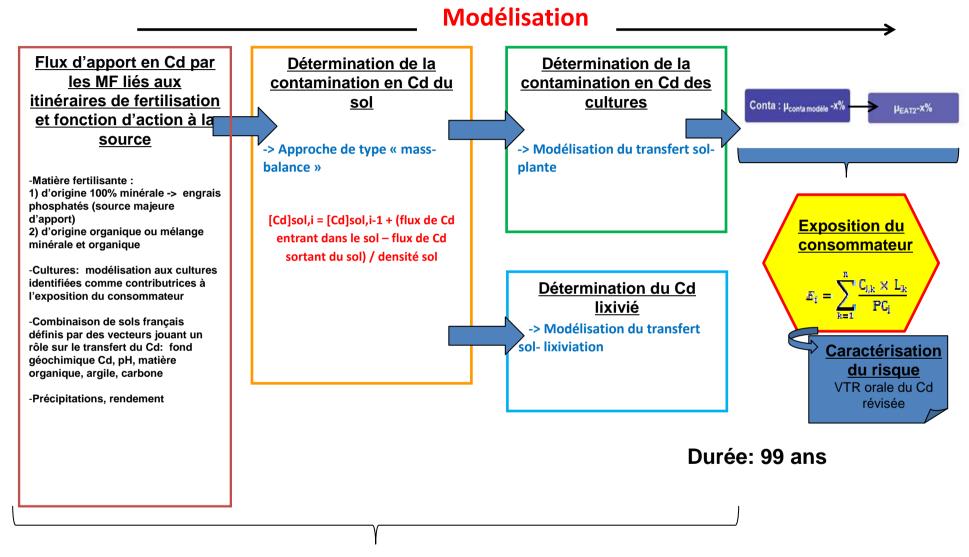
Approches non représentatives de la situation française

Nécessité de limiter l'apport en cadmium dans les sols agricoles

Nécessité de la construction d'un dèle mathématique → Evolution de la teneur en cadmium dans les sols français, la contamination des productions végétales et *de facto*, l'exposition alimentaire associée, en tenant compte des spécificités françaises → proposer une valeur maximale en cadmium dans les matières fertilisantes utilisables en France







Simulations Monte-Carlo (10 000 parcelles)

→ R-shiny

Sélection des flux entrants en Cd par les MF pour l'évaluation des risques

Engrais minéraux phosphatés

Type de culture	Apport annuel ou séquentiel avec impasse (kg P ₂ O ₅ .ha ⁻¹)
Culture 1	80
Culture 2	100



[Cd] dans l'engrais phosphaté	Seuils fixes (mg. kg	Durée de projection: 99 ans			
	P ₂ O ₅ -1)	90	60	40	20
	Seuils régressifs (mg. kg P ₂ O ₅ -1)	Année 1 à 3	Année 4 à 15	Année 16 à 99	
		60	40	20	

d'après les recommandations d'apport en P selon la méthode COMIFER (COMIFER, 2009)



20 scénarios avec ou sans rotation culturale

Scénarios réalistes et protecteurs dans le cadre de l'évaluation des risques

	Numéro scénario d'itinéraire de fertilisation	Concentration Cd dans le fertilisant (mg.kg P ₂ O ₅ ¹)	Quantité d'engrais épandu (kg P ₂ O ₅ .ha ⁻¹)	Flux de Cd amené au sol (g.ha ⁻¹)	Flux annuel Cd (g.ha ⁻¹ .an ⁻ 1)
Epandage annuel pour une monoculture de blé	1 2 3 4 17	90 60 40 20 60 (Années 1-3), 40 (Années 4-15), 20 (Années 16-99)	80	7,20 4,80 3,20 1,60 4.80 (Années 1-3), 3.20 (Années 4-15), 1.60 (Années 16-99)	7,20 4,80 3,20 1,60 4.80 (Années 1-3), 3.20 (Années 4-15), 1.60 (Années 16-99)
Epandage avec deux ans d'impasse pour une monoculture de blé	5 6 7 8	90 60 40 20 60 (Années 1-3), 40 (Années 4-15), 20 (Années 16-99)	100	9 6 4 2 6 (Années 1-3), 4 (Années 4-15), 2	3 2 1,33 0,67 2 (Années 1-3), 1,33 (Années 4-15), 0,67
Epandage annuel pour une rotation pomme de terre/blé/blé	9 10 11	90 60 40	100	(Années 16-99) 9 6	(Années 16-99) 9 6
	11 12 19	40 20 60 (Années 1-3), 40 (Années 4-15), 20 (Années 16-99)		4 2 6 (Années 1-3), 4 (Années 4-15), 2 (Années 16-99)	4 2 6 (Années 1-3), 4 (Années 4-15), 2 (Années 16-99)
Epandage avec deux ans d'impasse pour une rotation pomme de terre/blé/blé	13 14 15 16 20	90 60 40 20 60 (Années 1-3), 40 (Années 4-15), 20 (Années 16-99)	180	16,20 10,80 7,20 3,60 10,80 (Années 1-3), 7,20 (Années 4-15), 3,60 (Années 16-99)	5,40 3,60 2,40 1,20 3,60 (Années 1-3), 2,40 (Années 4-15), 1,20 (Années 16-99)

d'après les recommandations d'apport en P selon la méthode COMIFER (COMIFER, 2009)

20 scénarios avec ou sans rotation culturale

Sélection des flux entrants en Cd par les MF pour l'évaluation des risques



Flux liés aux apports de fertilisants d'origine organique: boues de STEP, fumiers de bovins, digestats de méthanisation

	Concentration moyenne du Cd dans l'amendement organique (mg.kg ⁻¹ MS)	Quantité d'azote total (kg.t ⁻¹ MS)	Quantité d'amendement épandue au seuil 170 kgN.ha ⁻¹ (t MS. ha ⁻¹ .an ⁻¹)	Flux Cd au sol en un apport (g.ha ⁻¹ ·an ⁻
Boues de STEP (B)	1,6	Sans objet	3	4,8
Fumier de bovins (FB)	0,3	20	8,5	2,55
Digestat de méthanisation à la ferme (DMF)	0,7	68	2,5	1,75
Scénario complémentaire	Seuil règlementaire en Cd dans le digestat	Quantité d'azote total (kg.t ⁻¹ MS)	Quantité d'amendement épandue au seuil 170 kgN.ha ⁻¹ (t MS. ha ⁻¹ .an ⁻¹)	Flux Cd au sol en un apport (g.ha ⁻¹ ·an ⁻

(d'après Plateau (2001), Chambre d'agriculture Bretagne et al. (2007), Irstea et SOLAGRO (2012), Benoît et al. (2014), Wolf environnement (2001))

^{* :} les calculs proposés reprennent la concentration de cadmium proposée dans le cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation agricoles en tant que matières fertilisantes (arrêté du 13 juin 2017)

Résultats

Données en sortie du modèle

→ Distribution et moyenne des concentrations en Cd dans les matrices sol – culture - eau lixiviée simulées sur 99 ans en fonction des flux d'apport en Cd par les MF suivant les itinéraires de fertilisation

Etude de l'effet des caractéristiques des sols (concentration du fond géochimique, pH, etc.) sur le transfert du Cd

→ Exposition chronique moyenne et au 95ème centile du consommateur adulte et enfant, en fonction du temps de projection de la modélisation (10, 20, 60 et 99 ans), en corrélation avec l'étude de l'évolution de la contamination du Cd dans les cultures liée aux scénarios de fertilisation entrées dans le modèle Etude du pourcentage de dépassement de la VTR orale du Cd

Résultats

[Cd] générées par le modèle dans les matrices sol-culture-lixiviat sont cohérentes avec celles mesurées dans les bases de données françaises

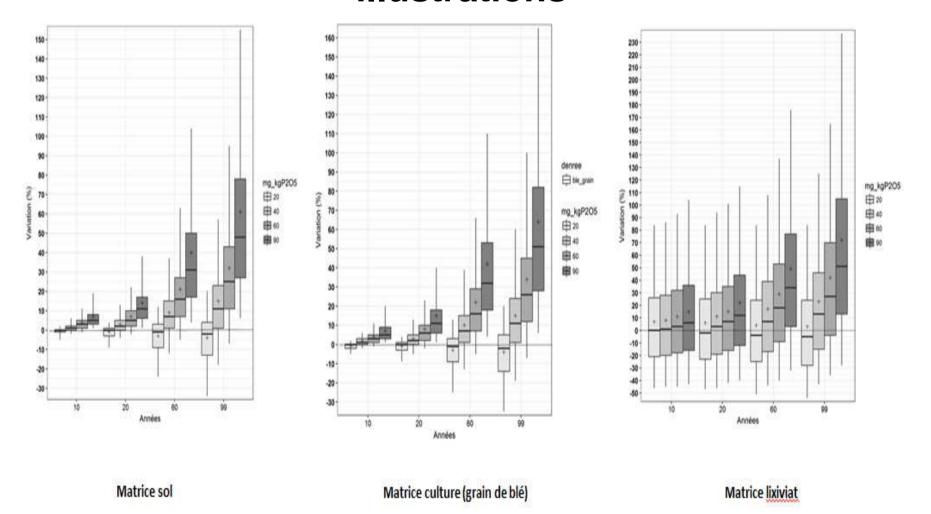
Exemple

Matrice sol		Matrice culture, ex : blé (grain)		
Modèle de la saisine (2018)	RMQS-GIS SOL	Modèle de la saisine (2018)	PS/PC (2010- 2015)	
P50	P50	P50	P50	
0,2 mg/kg	0,19 mg/kg	0,07 mg/kg	0,02 mg/kg	

→ Le modèle mathématique élaboré constitue un **support prédictif** cohérent pour estimer sur une durée allant jusqu'à 99 ans, et en fonction de scénarios réalistes d'apports de Cd au sol, l'évolution de la part de Cd lixivié, ainsi que l'évolution des niveaux de contamination en Cd dans les sols agricoles, les plantes et les produits alimentaires finaux apparentés.

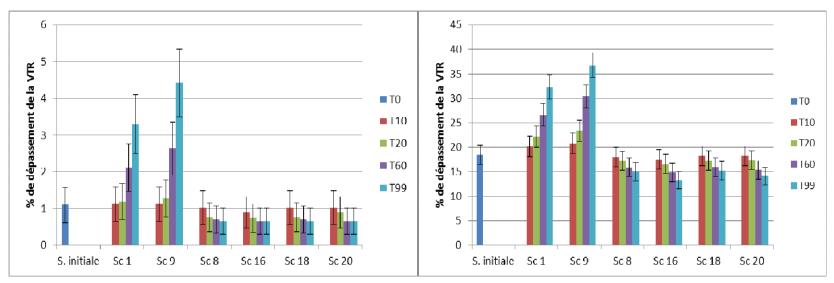
→ La méthode permet in fine d'évaluer quantitativement le risque sanitaire associé.

Résultats: Engrais minéraux phosphatés contamination environnementale - illustrations -



Itinéraire monoculture blé avec apport d'engrais minéral phosphaté de 80 kg P₂O₅.ha⁻¹

Résultats: Engrais minéraux phosphatés Exposition du consommateur - illustrations -



Pourcentage de dépassement de la VTR de 0,35 µg Cd.kg p.c⁻¹.j⁻¹ et intervalle de confiance à 95% (IC95%) dans les différents scénarios, chez les adultes (à droite) et les enfants (à gauche), en UB.

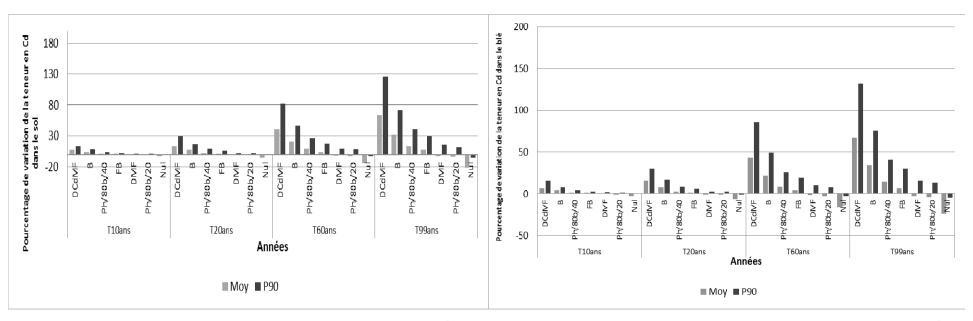
S.initiale : expositions actuelles, présentées dans l'EAT2 (Anses, 2011a), avec la nouvelle VTR calculée dans cette saisine (0,35 μg Cd.kg p.c⁻¹.j⁻¹)

Sc 1/9 : scénario lié à un itinéraire monoculture blé / rotation pomme de terre/blé/blé avec apport d'engrais minéral phosphaté avec une concentration en Cd de 90 mg Cd.kg P₂O₅-¹ constante au cours de la simulation

Sc 8/16 : scénario lié à un itinéraire monoculture blé / rotation pomme de terre/blé/blé avec apport d'engrais minéral phosphaté avec une concentration en Cd de 20 mg Cd.kg P₂O₅-¹ constante au cours de la simulation

Sc 18/20 : scénario lié à un itinéraire monoculture blé / rotation pomme de terre/blé/blé avec apport d'engrais minéral phosphaté avec une concentration en Cd dégressives (60 mg Cd. kg $P_2O_5^{-1}$ sur les trois premières années d'apport \rightarrow 40 mg Cd. kg $P_2O_5^{-1}$ pendant 12 ans \rightarrow 20 mg Cd. kg $P_2O_5^{-1}$)

Résultats: ouverture comparaison flux d'apport - illustrations -



Variations (%) des teneurs moyennes et au décile 90 en Cd dans le sol agricole et dans le grain de blé en fonction du flux d'apport des matières fertilisantes selon un itinéraire en monoculture blé

DCdMF: Digestat de méthanisation à la ferme lié à la teneur en cadmium règlementaire (3 mg.kg⁻¹MS) représentant un flux d'apport de 7,5 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹

DMF: Digestat de méthanisation à la ferme lié à la teneur en cadmium moyenne observée (0,7 mg.kg⁻¹MS) représentant un flux d'apport de 1,75 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹

B: Boues de STEP représentant un flux d'apport de 4,8 g Cd.ha-1.an-1

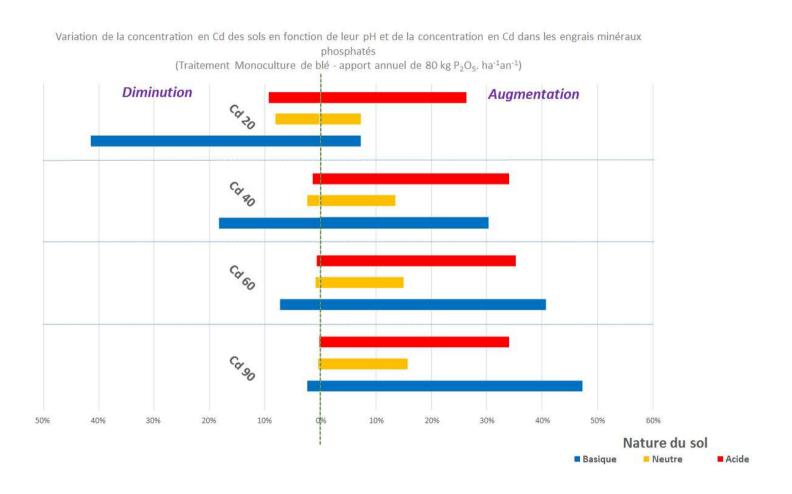
FB: Fumiers de bovins représentant un flux d'apport de 2,55 g Cd.ha-1.an-1

Ph/80b/40 : engrais minéral phosphaté lié à la teneur en cadmium de 40 mg Cd.kg $P_2O_5^{-1}$ pour une dose d'apport de 80 kg P_2O_5 .ha⁻¹ pour un itinéraire en monoculture blé sur un sol pauvrement pourvu en phosphore représentant un flux d'apport de 3,20 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹

Ph/80b/20 : engrais minéral phosphaté lié à la teneur en cadmium de 20 mg Cd.kg P₂O₅⁻¹ pour une dose d'apport de 80 kg P₂O₅.ha⁻¹ pour un itinéraire en monoculture blé sur un sol pauvrement pourvu en phosphore représentant un flux d'apport de 1,60 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹

Nul : aucun flux d'apport en cadmium *via* les intrants agronomiques (les apports en cadmium dans ce scénario sont uniquement liés aux dépôts atmosphériques et eaux d'irrigation s'ajoutant à la présence du fond géochimique).

Résultats: observation effets des caractéristiques des sols agricoles récepteurs de MF - illustrations -



Dans le but de maîtriser la pollution des sols agricoles, la contamination des productions agricoles et par conséquent l'exposition alimentaire associée, il est recommandé que le flux annuel d'apport en cadmium n'excède pas 2 g Cd.ha-1.an-1 quelles que soient la nature (engrais/amendement, origine organique/minérale...) et la quantité totale de matière(s) fertilisante(s) apportée(s) au sol agricole.

Une teneur en cadmium égale ou inférieure à 20 mg Cd. kg P₂O₅⁻¹ dans les produits de type engrais minéraux phosphatés pouvant être régulés à la source permet de ne pas dépasser ce flux annuel de 2 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹

Les résultats montrent qu'une teneur en cadmium inférieure à 1 mg Cd.kg⁻¹ de matière sèche dans les fertilisants d'origine organique permettrait de respecter ce flux.

Au vu de la difficulté à maîtriser les concentrations en cadmium dans les fertilisants d'origine organique, la recommandation d'une teneur limite en cadmium dans ce type d'intrant peut conduire à limiter leur usage en valorisation agricole et favoriser leur réorientation vers d'autres voies d'élimination ou de valorisation (mise en décharge dans des centres de stockage, incinération, méthanisation, etc.) qui peuvent également constituer des sources de pollution qu'il convient de maîtriser.

Le fait de recourir à des pratiques agricoles pouvant piéger à court terme le cadmium, tel que le chaulage, l'apport de matières organiques ou encore des techniques de remédiation comme la phyto-stabilisation, ne constitue pas une solution durable.

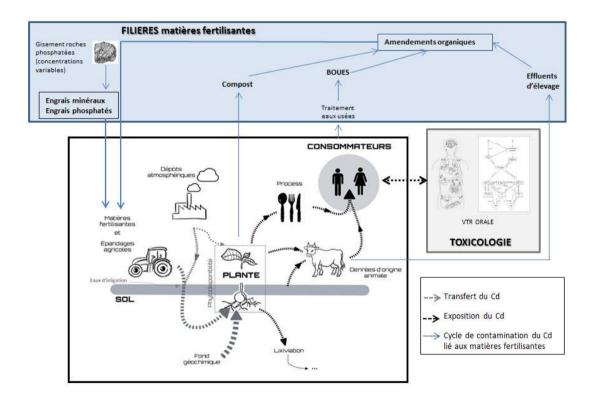
En effet, ces techniques ne permettent de piéger le cadmium que temporairement et, en fonction des apports en contaminant, ne garantissent pas que cette adsorption perdure à moyen et long terme, sauf intervention humaine répétée.

Elles ne peuvent donc pas se substituer à une politique active de réduction des apports de cadmium sur les sols agricoles.

Développement de la recherche sur l'optimisation des procédés de décadmiation des engrais phosphatés et la caractérisation des sources d'approvisionnement en phosphate

Développement de la recherche pour générer des données complémentaires dans une optique d'amélioration continue : biodisponibilité, spéciation, caractérisation des intrants, etc

CONCLUSIONS AGENCE



CONCLUSIONS AGENCE

❖ CADMIUM: en raison de ses caractéristiques combinées danger et exposition → Importance de travaux d'expertise sanitaire sur l'exposition à cette substance

❖ Expertise menée au regard de risques sanitaires associés au cadmium conduite dans différents domaines (toxicité pour la population générale, exposition professionnelle, cycle environnemental global) → apporte des éléments d'appui à la gestion et à la décision par les pouvoirs publics

RECOMMANDATIONS AGENCE

La mise en œuvre, par les leviers d'action appropriés, de ces recommandations permettra à terme de passer sous le seuil des 2 g Cd.ha⁻¹.an⁻¹, indispensable pour enrayer une évolution à la hausse du pourcentage de la population (adultes et enfants), dont l'exposition dépasse la valeur toxicologique de référence au cadmium par la seule voie alimentaire

Avis => limiter l'accumulation en cadmium dans les sols afin que les expositions (alimentaires, professionnelles, ...) ne dépassent pas les seuils sanitaires actualisés par l'agence

And Special Thanks to:

P-M. Badot²*, A. Bispo³, N. Breysse¹, A. Crepet¹, I.Z. Deportes³, C. Dumat², S. Leconte¹, C. Rousselle¹, V. Sirot ¹

Comité d'Experts Spécialisés « Valeurs Sanitaires de Référence » de l'ANSES Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des Risques Chimiques liés aux Aliments » de l'ANSES

Comité d'Experts Spécialisés « Matières Fertilisantes et Supports de Culture » de l'ANSES

L'Unité INFOSOL de l'INRA pour leur accord sur l'utilisation de fichier(s) informatique(s) concernant des données pédologiques (© INRA, Unité INFOSOL, Orléans, 2017)

¹ANSES, Maisons-Alfort, France

²Membre du Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des Risques Chimiques liés aux Aliments » de l'ANSES

³Membre du Comité d'Experts Spécialisés « Matières Fertilisantes et Supports de Culture » de l'ANSES

^{*} Les co-auteurs classés par ordre alphabétique ont participé à parts égales aux travaux d'expertise scientifique.

Merci pour votre attention!

Géraldine CARNE: <u>geraldine.carne@anses.fr</u> Stéphane LECONTE: <u>stephane.leconte@anses.fr</u>



► A Noter que vous retrouverez *in fine* le rapport public complet de cette saisine Cd sur le site de l'ANSES à l'instar de toutes les expertises menées par l'agence.